




---

**DISPOSITIF PREVENTION - Màj 08/10/2023**


---

Accessibilité aux personnes handicapées : nous contacter

**OBJECTIF DE LA FORMATION**

Prévenir les risques professionnels par des actions concrètes ou par des remontées d'informations sur les risques réels rencontrés dans les situations de travail du quotidien

**COMPETENCES DEVELOPPEES**

Prévention : maîtriser les fondamentaux de la prévention des risques et inscrire ses actions dans la démarche de prévention.  
Analyse : évaluation de ses risques professionnels et adapter, optimiser ses pratiques professionnelles.

**Public**

Toute personne du secteur sanitaire-social ayant des activités de soins et d'aide en établissement spécialisé ou en maison de retraite. Pas de pré-requis.

Durée et modalité : 4 jours – 28 heures

Organisation : 10 stagiaires maximum (inter ou intra).

Moyens : salle de formation. Moyens d'aide à la manutention des personnes.

Formateur PRAP 2S certifié par l'INRS.

Pédagogie : exposés théoriques, exercices pratiques. Intersession, travail à effectuer avec analyse de situation de travail.

70 % pratique 30 % théorique

Evaluation de la formation :

Recueil personnalisé des attentes.

Délivrance d'une attestation individuelle de formation et d'un certificat Acteur PRAP 2S à l'issue de la formation, sous réserve de réussite aux épreuves certificatives.

Évaluation à chaud et à froid.

Certificat valable pendant 2 ans.

---

**ACTEUR EN PREVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE  
SANITAIRE ET SOCIAL AVEC AIDE A LA MOBILITE  
PRAP 2S Formation initiale ALM**

À l'issue de cette formation, les acteurs PRAP 2S seront en mesure d'optimiser leurs pratiques professionnelles et de participer activement à l'évaluation des risques dans leurs situations de travail.

**CONTENU DE LA FORMATION**

- 1) Se situer en tant qu'acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans son établissement.
  - 1.1 Comprendre l'intérêt de la prévention.
  - 1.2 Connaître les risques de son métier.
- 2) Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé.
  - 2.1 Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain.
  - 2.2. Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé.
- 3) Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention
  - 3.1. Proposer des améliorations de sa situation de travail
  - 3.2. Faire remonter l'information aux personnes concernées
  - 3.3 Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
- 4) Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi. Maîtriser les principes de mobilisation des personnes et techniques préventives.  
Evaluation du potentiel de la personne soignée ou aidée afin de la faire participer au maximum de ses possibilités.

**Tarif : nous consulter au 06 45 84 39 81**

[Votre contact, Sybille Treard](#)